



DATE : Longueuil, le 6 avril 2020

À : Aux producteurs et éleveurs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

OBJET : **Méthode utilisée | Poules de réforme**

Chères productrices, chers producteurs,

Afin de pallier à l'incapacité de certains abattoirs d'abattre les poules de réforme, la Fédération travaille à la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour réaliser les euthanasies à la ferme.

Les méthodes d'euthanasies choisies doivent être basées sur celles reconnues au *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses*. Voici la méthode utilisée, et reconnue :

- L'inhalation de gaz carbonique.

Veillez prendre note que la macération des poules de réforme (déchiqeter) n'est pas une méthode acceptable.

L'utilisation d'une méthode non reconnue pourrait mener à la perte de la certification du programme de soins des animaux et les œufs ne pourraient plus être dirigés vers les postes de classement ou de transformation.

Dans le cadre de cet exercice, la Fédération vous accompagnera pour identifier la méthode d'euthanasie acceptable en fonction de vos installations et de la taille de votre troupeau.

Nous vous remercions de votre habituelle compréhension et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

La Fédération des producteurs d'œufs du Québec